



## CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## Programme n° PRO-INNO-30

AcoTE Acteurs et Collectivités engagés pour l'écomobilité

**1. Secteur d'application**

Innovation favorisant les économies d'énergie.

**2. Dénomination et objet**

Programme porté par CertiNergy, l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays) et La Roue Verte qui vise à sensibiliser, directement ou non, plus de 25 000 élus ou fonctionnaires territoriaux, aux intérêts du covoiturage du quotidien dans les zones rurales et peu denses, afin de massifier le recours aux solutions de lignes de covoiturage sur mesure.

Ce programme a pour objectif de développer, en 3 ans, 100 lignes de covoiturage, dans les territoires périurbains et ruraux, co-construites avec les habitants et acteurs locaux, en permettant :

- une montée en compétences des élus et services des collectivités sur les questions de mobilité, notamment de covoiturage, via la création d'un réseau d'acteurs, l'organisation de réunions d'informations dans les territoires et de journées d'études et la mise en place d'actions de communication (événements, newsletter...);
- un accompagnement des collectivités volontaires au lancement de lignes de covoiturage sur mesure avec les habitants et acteurs locaux via le développement d'un outil, un support technique et financier pour la co-construction et le lancement de la ligne (réunions d'informations, enquêtes, préconisations...) et une garantie d'efficacité de la ligne.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1 675 GWh cumac sur la période 2020-2023.

**3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, CertiNergy, l'ANPP et La Roue Verte et les autres parties concernées.

**4. Volume de certificats en kWh cumac**

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Volume de certificats</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; border-top: 1px solid black;"><b>V</b></td> </tr> </table>	Volume de certificats	<b>V</b>	=	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Contribution (en € HT)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; border-top: 1px solid black;"><b>C</b></td> </tr> </table>	Contribution (en € HT)	<b>C</b>	/	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; border-top: 1px solid black;"><b>0,005</b></td> </tr> </table>	Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)	<b>0,005</b>
Volume de certificats										
<b>V</b>										
Contribution (en € HT)										
<b>C</b>										
Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)										
<b>0,005</b>										